

ACTION IMPÔTS 2024

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

! Pour les personnes imposées à la source : Demande de rectification de l'imposition à la source à faire impérativement avant le 31 mars 2024 !

ENVELOPPE COMPLETE RECUE DE L'ADMINISTRATION FISCALE

- Document comportant les numéros d'identifiant
- Déclaration d'impôts 2022 (pour les nouveaux inscrits)

REVENUS SALARIE(E)S

Attestation de salaire et/ou chômage annuelle pour chaque emploi en 2023

REVENUS RENTIERS

- Attestation de rentes AVS ou Al perçues en 2023
- Attestations de rentes LPP/2 pilier perçues en 2023
- Attestation des rentes étrangères perçues en 2023
- Attestation des rentes viagères perçues en 2023

AUTRES REVENUS

- Attestation des allocations de logement perçues en 2023
- Attestation des prestations complémentaires du SPC/PC-FAM perçues en 2023
- Attestation des allocations familiales perçues en 2023
- Autres revenus perçus en 2022 (allocation d'études, Hospice Général...)
- Attestation des subsides d'assurance-maladie perçus en 2023

PENSIONS ALIMENTAIRES

- Pension alimentaire reçue/SCARPA
 Nom et adresse de la personne versant la pension et no de contribuable
 (jugement de divorce (uniquement si l'administration n'est pas encore en possession d'une copie)/séparation/justificatif bancaire/postal)
- Pension alimentaire versée
 Nom, prénom, adresse et date de naissance du bénéficiaire
 Attestation du montant annuel versé (jugement, document bancaire/postal)

DEDUCTIONS

- Attestation de cotisations syndicales
- Attestation de cotisations AVS personnelles
- Justificatif de frais de perfectionnement professionnel
- Attestation de cotisations et/ou de rachat de 2^{ème} pilier
- Attestation des cotisations versées au 3ème pilier A
- Attestation des cotisations versées au 3^{eme} pilier B (assurance vie) et valeur de rachat Montant de la prime versée



ACTION IMPÔTS 2024

DETTES

 Attestation de dettes au 31.12.2023 avec intérêts payés (cartes de crédit, dettes hypothécaires, banques...)

FORTUNE

 Relevés de tous les comptes bancaires/postaux au 31.12.2023 avec montant des intérêts perçus

FRAIS MEDICAUX

- Police d'assurance maladie et accident de 2023
- Récapitulatif des frais médicaux ou dentaires, lunettes et lentilles correctrices à votre charge (à demander à votre caisse-maladie)
- Montant des tickets de pharmacie ou autres frais médicaux
- Certificat médical concernant un régime spécial (diabète, dialyse)

DONS

Montant des dons effectués en 2023 avec justificatifs

FRAIS DE GARDE

- Camps et activités durant les vacances scolaires pour les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans
- Attestation des frais de garde payés en 2023 (accueillante familiale, crèche, parascolaire...)

ENFANTS MAJEURS A CHARGE

Si vous avez des enfants âgés entre 18 à 25 ans, dont le revenu ne dépasse pas Fr. 23'335.- vous pouvez les déclarer comme personnes à charge.

Documents à fournir les concernant :

- Certificat de salaire et/ou attestation annuelle de chômage
- Attestations des allocations de formation ou bourse d'études perçues en 2023
- Relevés de leur compte bancaire/postal au 31.12.2023
- Primes d'assurance maladie et accident de 2023
- Récapitulatifs des frais médicaux ou dentaires, lunettes et lentilles à votre charge (à demander à votre caisse-maladie)
- Une copie de leurs déclarations s'ils l'ont déjà faite.

Leurs revenus doivent être déclarés sur leur propre déclaration d'impôts et ils doivent indiquer, dans les observations, qu'ils sont à votre charge en mentionnant votre numéro de contribuable. Vos enfants majeurs peuvent solliciter un rendez-vous s'ils souhaitent bénéficier de l'action impôts Jeunes.